



COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Avis d'une autorisation donnée en vertu de l'article 46 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale

Pour l'année 2023, j'ai autorisé l'entreprise *Eugène Allard (1984) inc. / Eugène Allard, Produits d'emballage et d'entretien* à participer à des marchés avec le Cégep de Jonquière, le Cégep de St-Félicien, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Centre d'hébergement de soins de longue durée du Boisé, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-de-L'Assomption, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-Chanoine-Audet, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-des-Montagnes, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-de-la-Rose-Blanche, le Centre d'hébergement de soins de longue durée St-François, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Saint-Joseph de Lévis, le Centre d'hébergement de soins de longue durée Vigi Santé, le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Dolbeau-Mistassini, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Centre universitaire de santé McGill, le Collège d'Alma, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, la Maison Michel-Sarrazin, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Université du Québec à Chicoutimi¹.

Il s'agit d'une entreprise dont les titres ne sont pas transigés à une bourse et dans laquelle monsieur Jean-Denis Allard, le conjoint de la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest (ci-après la « ministre »), détient des intérêts directement.

Compte tenu des mesures prises par la ministre à cet égard depuis son assermentation et dont j'ai été informée, j'autorise l'entreprise *Eugène Allard (1984) inc. / Eugène Allard, Produits d'emballage et d'entretien* à participer aux marchés identifiés en annexe du présent avis, aux conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 46 du Code, lesquelles sont énoncées comme suit :

« 1° aucun marché n'implique le ministère ou un organisme public dont la responsabilité a été confiée au membre du Conseil exécutif en cause, ni le ministère du Conseil exécutif;

¹ Voir Annexe I.

2° cette entreprise a déjà participé à de tels marchés ou types de marchés et les conditions générales applicables à ces marchés ou types de marchés demeurent identiques, même si le marché implique le ministère ou un organisme public dont la responsabilité a été confiée au membre du Conseil exécutif en cause ou le ministère du Conseil exécutif;

3° aucun contrat de gré à gré ne peut être conclu par cette entreprise avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public;

4° cette entreprise ne constitue pas un fournisseur exclusif en regard de tels marchés ou types de marchés;

5° le membre du Conseil exécutif en cause s'engage à ne jamais discuter avec ses collègues ou avec tout autre intéressé, même en privé, de dossiers qui peuvent être liés de près ou de loin avec les marchés faits ou qui pourraient être faits avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public, directement ou indirectement, par cette entreprise, à ne pas exercer ou tenter d'exercer directement ou indirectement quelque influence à l'égard de tels dossiers et à se retirer de toute séance du Conseil exécutif, d'un comité ministériel du Conseil exécutif ou du Conseil du trésor pour la durée des délibérations relatives à de tels dossiers;

6° le membre du Conseil exécutif en cause annexe à sa déclaration un document signé, identifiant cette entreprise avec mention des intérêts détenus dans celle-ci par le membre de sa famille immédiate;

7° le membre avise par écrit le sous-ministre du ministère et les dirigeants des organismes publics dont la responsabilité lui a été confiée qu'aucun marché ne peut être fait avec ce ministère ou avec cet organisme public par l'entreprise mentionnée en annexe à sa déclaration. »

La commissaire,



Ariane Mignolet

- p. j. Description des marchés avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public auxquels participe l'entreprise visée (Annexe I)

ANNEXE I

Description des marchés avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public auxquels participe l'entreprise *Eugène Allard (1984) inc.* / *Eugène Allard, Produits d'emballage et d'entretien* :

1. Cégep de Jonquière : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager);
2. Cégep de St-Félicien : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager);
3. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
4. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
5. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
6. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
7. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
8. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
9. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
10. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager et produits de services alimentaires);
11. Centre d'hébergement de soins de longue durée du Boisé : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager);
12. Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-de-L'Assomption : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
13. Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-Chanoine-Audet : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
14. Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-des-Montagnes : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
15. Centre d'hébergement de soins de longue durée Champlain-de-la-Rose-Blanche : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
16. Centre d'hébergement de soins de longue durée St-François : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
17. Centre d'hébergement de soins de longue durée Saint-Joseph de Lévis : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);

18. Centre d'hébergement de soins de longue durée Vigi Santé : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
19. Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Dolbeau-Mistassini : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
20. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager et produits de services alimentaires);
21. Centre universitaire de santé McGill : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
22. Collège d'Alma : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager);
23. Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
24. Maison Michel Sarrazin : contrat obtenu à la suite d'un appel d'offres (produits de services alimentaires);
25. Ministère des Transports et de la Mobilité durable : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager);
26. Université du Québec à Chicoutimi : contrats obtenus à la suite d'un appel d'offres (produits d'entretien ménager).